



LE MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016

PROVINCE DE QUÉBEC

COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES

COMTÉ DE PAPINEAU

À une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la susdite commission scolaire tenue à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville, le mercredi 2 novembre 2016, à 20 h 10, à laquelle sont présents :

Éric Antoine
Charles Côté (arrive à 20 h 12)
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Sylvain Tremblay

Martine Caron
Richard Durocher
Sylvain Léger
Dany Ouellet

Les représentants du comité de parents

Anne-Marie Arcand
Stéphane Mongeon

Daniel Cooke
Andreann Thibert

Absences

Marc-Olivier Bisson

Anik Morin

Formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Antoine.

Sont également présents :

Raynald Goudreau, directeur général
Jasmin Bellavance, secrétaire général

Le président déclare la séance ouverte.

Parole au président de la CSCV et nouvelles de la FCSQ

- . Souligne que le Conseil des commissaires est en poste depuis maintenant deux ans.
- . Félicite M.Éric Sincennes, directeur de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, pour sa nomination à titre de *Personnalité de la semaine Le Droit / Radio-Canada*.
- . Évoque sa participation à la Collation des grades de l'École secondaire Hormisdas-Gamelin et au Colloque EHDAA, qui sont respectivement prévus les 3 et 11 novembre prochain.

Monsieur le commissaire Charles Côté prend son siège, il est 20 h 12.

Parole aux commissaires

Monsieur Raymond Ménard

- . Évoque la participation d'élèves du programme FMSS de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins à une journée d'engagement afin d'aider l'organisme SAJO à remiser leurs équipements pour la période hivernale.
- . Mentionne qu'au cours de la semaine du 21 novembre, diverses activités seront tenues dans le cadre de la *Semaine des tout-petits* pilotés localement par l'organisme Cœur-des-Vallées en action.

Monsieur Stéphane Mongeon

- . Souligne que certains élèves de l'école Sainte-Famille / aux Trois-Chemins, en collaboration avec SAJO, se sont rendus à Montréal afin d'assister à un match de football des Alouettes.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 23 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2016

RÉSOLUTION 24 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires du 5 octobre 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 19 OCTOBRE 2016

RÉSOLUTION 25 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Richard Durocher ;

QUE le procès-verbal de la séance ajournée du Conseil des commissaires du 19 octobre 2016 soit adopté tel que présenté et que le secrétaire général soit exempté d'en faire la lecture, les commissaires ayant reçu une copie au moins six heures avant la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rapport des groupes de travail

Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon :

- . Élection à la présidence du comité : félicitations adressées à Mme Chantal Tanguay.
- . Plan d'action 2016-2017.
- . Ressources d'accompagnement dans les écoles.
- . Colloque EHDAA du 11 novembre.

Cœur-des-Vallées en action par monsieur le commissaire Raymond Ménard :

- . Évoque que le financement pour les enfants de 6 à 17 ans étant maintenant terminé, l'organisme poursuit certaines actions (axées particulièrement sur la saine alimentation) avec les montants restants des années précédentes.
- . Précise que le volet *Avenir d'enfants* (enfants de 0 à 5 ans) a obtenu un financement récurrent pour trois ans d'environ 200 000 \$ par année.

Comité de parents par monsieur le commissaire Daniel Cooke :

- . Souligne le travail des psychoéducatrices et psychoéducateurs de la CSCV

DEMANDE DE RÉVISION DE DÉCISION EN VERTU DES ARTICLES 9 À 12 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

RÉSOLUTION 26 (2016-2017)

Attendu les termes de la plainte formulée par le père de l'élève concernée ;

Attendu que le comité de révision a analysé la plainte et, conformément aux dispositions de l'article 11 de la *Loi sur l'instruction publique*, le grand-père, au nom des parents, a eu l'occasion de présenter ses observations ;

Attendu la recommandation formulée par le comité de révision déposée, à huis clos, au Conseil des commissaires lors du comité de travail du 2 novembre 2016 ;

Après mûres délibérations ;

Il est proposé par madame la commissaire Andreann Thibert ;

QUE le Conseil des commissaires entérine la recommandation du comité de révision ;

QUE le secrétaire général soit mandaté à transmettre copie de la présente résolution aux parents de l'élève concernée ainsi qu'à la direction du service concerné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**FORMATION DU COMITÉ EXÉCUTIF POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – COMPOSITION,
DURÉE DU MANDAT ET NOMINATIONS**

RÉSOLUTION 27 (2016-2017)

Attendu les termes de l'article 179 de la Loi sur l'instruction publique (L.R.Q., c.l.-13.3);

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du lac-à-l'Épaule des 29 et 30 octobre ainsi que lors du comité de travail du 2 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE le comité exécutif soit formé de six membres ayant le droit de vote ainsi que de deux commissaires représentant le comité de parents;

QUE les personnes suivantes soient membres du comité exécutif pour la période du 3 novembre 2016 jusqu'à la première séance du mois de novembre 2017 :

Éric Antoine, président

Martine Caron

Anne-Marie Arcand, représentante du comité de parents

Andreann Thibert, représentante du comité de parents

Marc-Olivier Bisson

Cécile Gauthier

Dany Ouellet

Sylvain Tremblay

QUE la présente résolution remplace toute autre résolution antérieurement aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MANDAT OCTROYÉ ET FORMATION DES COMITÉS RESTREINTS DU CONSEIL DES
COMMISSAIRES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017**

RÉSOLUTION 28 (2016-2017)

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du lac-à-l'Épaule des 29 et 30 octobre ainsi que lors du comité de travail du 2 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Stéphane Mongeon ;

QUE le mandat octroyé et la composition des comités restreints du Conseil des commissaires, pour l'année scolaire 2016-2017, soient les suivants :

COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE

Anne-Marie Arcand, présidente

Daniel Cooke

Andreann Thibert

Éric Antoine

Sylvain Léger

Cécile Gauthier

Mandat : Le comité de gouvernance et d'éthique a pour fonction d'assister les commissaires, le cas échéant, dans la sélection des personnes dont les compétences ou les habilités sont jugées utiles à l'administration de la commission scolaire, aux fins de la cooptation prévue au paragraphe 3° de l'article 143, ainsi que pour l'élaboration et la mise à jour du code d'éthique et de déontologie établi en application de l'article 175.1. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité est responsable de l'ensemble du processus d'évaluation du directeur général.

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité de la direction générale afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DE VÉRIFICATION – COMITÉ DES RESSOURCES MATÉRIELLES ET FINANCIÈRES)

Sylvain Léger, président

Anne-Marie Arcand

Anik Morin

Andreann Thibert

Éric Antoine

Stéphane Mongeon

Dany Ouellet



1899

Mandat : Le comité de vérification a pour fonction d'assister les commissaires pour veiller à la mise en place de mécanismes de contrôle interne et à l'utilisation optimale des ressources de la commission scolaire. (article 193.1 de la L.I.P)

Mandat : Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources matérielles et financières afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

Dany Ouellet, président
Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier

Anne-Marie Arcand
Daniel Cooke
Anik Morin

Mandat : Le comité des ressources humaines a pour fonction d'assister les commissaires dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par la commission scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198. (article 193.1 de la L.I.P)

Le comité a également pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources humaines afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX RESSOURCES ÉDUCATIVES

Daniel Cooke, président
Martine Caron
Sylvain Léger
Stéphane Mongeon
Sylvain Tremblay

Marc-Olivier Bisson
Cécile Gauthier
Raymond Ménard
Dany Ouellet

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des ressources éducatives afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ RELATIF AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

Charles Côté, président
Sylvain Tremblay

Sylvain Léger

Mandat : Le comité a pour fonction de traiter les dossiers sous la responsabilité du Service des technologies de l'information et des communications afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ D'ANALYSE DE L'ÉVOLUTION DE LA CLIENTÈLE

Éric Antoine, président
Sylvain Léger

Anne-Marie Arcand
Dany Ouellet

Mandat : Le comité a pour fonction d'analyser les différentes facettes de l'évolution de la clientèle afin d'émettre des recommandations au Conseil des commissaires.

COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES

Daniel Cooke
Charles Côté (substitut)

Sylvain Léger

Mandat : Le comité donne son avis à la commission scolaire à propos des sujets suivants :

- la planification, la coordination, le financement et l'administration du transport des élèves ;
- le plan d'organisation du transport des élèves et les modalités d'octroi des contrats de transport d'élèves, avant que la commission scolaire n'adopte ce plan ou ne fixe ces modalités d'octroi ;
- les critères et les modalités d'utilisation d'un service visé à l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3), avant que la commission scolaire ne fixe ces critères ou ces modalités d'utilisation ;
- l'affectation de tout ou partie du montant d'une subvention allouée pour le transport des élèves qui peut être affecté à d'autres fins ;
- toutes questions à propos desquelles il doit se prononcer et sur toutes questions que lui soumet la commission scolaire. (articles 7, 9, 10, 11 et 12 du Règlement sur le transport des élèves)



1900

Le président du Conseil des commissaires siège d'office à tous les comités, exception faite du Comité consultatif du transport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

COMITÉ DE RÉVISION INSTITUÉ EN VERTU DE LA POLITIQUE RELATIVE À LA RÉVISION D'UNE DÉCISION TOUCHANT UN ÉLÈVE – NOMINATIONS

RÉSOLUTION 29 (2016-2017)

Attendu que la Politique relative à la révision d'une décision touchant un élève prévoit que le Conseil des commissaires désigne, pour une période de deux ans, les cinq (5) membres votants ainsi que les 3 substituts qui siègent au comité de révision ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du lac-à-l'Épaule des 29 et 30 octobre ainsi que lors du comité de travail du 2 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Léger ;

QUE les quatre (4) commissaires membres du comité soient mesdames Cécile Gauthier et Anik Morin ainsi que messieurs Marc-Olivier Bisson et Dany Ouellet ;

QUE les deux substituts aux commissaires membres soient, dans l'ordre : monsieur Sylvain Tremblay et madame Martine Caron ;

QUE la commissaire-parent membre du comité soit madame Anne-Marie Arcand ;

QUE la substitut du commissaire-parent soit madame Andreann Thibert ;

QUE la présidence du comité de révision soit assumée par monsieur Marc-Olivier Bisson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC – DÉLÉGUÉS ET SUBSTITUTS OFFICIELS DE LA CSCV POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017

RÉSOLUTION 30 (2016-2017)

Attendu les termes de l'article 4.1.2 des Règlements généraux de la Fédération des commissions scolaires du Québec, lequel précise que la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées doit identifier trois délégués et des substituts pour la représenter lors des assemblées générales de la Fédération des commissions scolaires du Québec ;

Il est proposé par madame la commissaire Anne-Marie Arcand ;

QUE le Président du Conseil des commissaires, monsieur Éric Antoine, ainsi que messieurs Sylvain Léger et Dany Ouellet soient nommés délégués officiels à la Fédération des commissions scolaires du Québec pour l'année scolaire 2016-2017 ;

QUE madame Cécile Gauthier soit nommée à titre de 1^{er} substitut ;

QUE monsieur Stéphane Mongeon soit nommé à titre de 2^e substitut ;

QUE monsieur Daniel Cooke soit nommé à titre de 3^e substitut ;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées aux mêmes fins.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**REPRÉSENTANTS DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AUPRÈS
D'ORGANISMES EXTERNES POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2016-2017 – NOMINATIONS**

RÉSOLUTION 31 (2016-2017)

Attendu qu'en vertu des dispositions de l'article 207.1 de la Loi sur l'instruction publique (c. I-13.3), une partie de la mission de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées vise à contribuer au développement social, culturel et économique de la région ;

Attendu que pour ce faire, la CSCV participe à la gouvernance de certains organismes externes à vocation régionale ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du lac-à-l'Épaule des 29 et 30 octobre ainsi que lors du comité de travail du 2 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke ;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de représenter la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées pour l'année scolaire 2016-2017 :

CARREFOUR CULTUREL ESTACADE

Anne-Marie Arcand

CORPORATION DES TRANSPORTS ADAPTÉS ET COLLECTIFS DE PAPINEAU (à compter de l'assemblée générale prévue en mars 2017)

Martine Caron

Julie Legault (substitut)

QUÉBEC EN FORME (CŒUR-DES-VALLÉES EN ACTION)

Raymond Ménard

FONDATION DE LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE AU CŒUR-DES-VALLÉES

Anne-Marie Arcand

Cécile Gauthier

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES COMMISSAIRES AUPRÈS DE CERTAINS COMITÉS
ORGANISATIONNELS**

RÉSOLUTION 32 (2016-2017)

Attendu qu'en vertu des dispositions de certains écrits de gestion en vigueur à la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées, le Conseil des commissaires doit déléguer des représentants auprès de certains comités afin de répondre à un mandat spécifique dans l'organisation ;

Attendu les discussions des membres du Conseil des commissaires lors du lac-à-l'Épaule des 29 et 30 octobre ainsi que lors du comité de travail du 2 novembre 2016 ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Sylvain Tremblay ;

QUE ce Conseil des commissaires délègue les personnes suivantes afin de le représenter, pour l'année scolaire 2016-2017 :

CRT DES CADRES D'ÉCOLE

Martine Caron

Raymond Ménard

Raynald Goudreau

Anik Morin (substitut)

Andreann Thibert (substitut)

CRP DES ADMINISTRATEURS ET DES CADRES DE CENTRE

Martine Caron

Raymond Ménard

Raynald Goudreau

Anik Morin (substitut)

Andreann Thibert (substitut)

COMITÉ CULTUREL

Martine Caron

Charles Côté (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



APPUI DE LA COMMISSION SCOLAIRE AU CŒUR-DES-VALLÉES AU REGROUPEMENT POUR
UN QUÉBEC EN SANTÉ

RÉSOLUTION 33 (2016-2017)

Attendu que le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État ;

Attendu que l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain ;

Attendu que des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts ;

Attendu que les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie ;

Attendu que le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer ;

Attendu que le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$) ;

Attendu que le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques ;

Il est proposé par monsieur le commissaire Raymond Ménard ;

QUE la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées appuie le Regroupement pour un Québec en santé qui prône notamment :

- la poursuite et l'intensification des investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :
 - a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme ;
 - b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ;
- l'investissement des revenus ainsi générés dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de tous les Québécoises et Québécois.

Monsieur le commissaire Sylvain Léger propose que soient retirés les passages suivants de la résolution :

- « a. Par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. Par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre ; »

Monsieur Éric Antoine, président, demande le vote quant à l'amendement proposé.



1903

POUR (3) : Éric Antoine, Sylvain Léger, Dany Ouellet

CONTRE (6) : Martine Caron, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Sylvain Tremblay

L'AMENDEMENT EST REJETÉ À LA MAJORITÉ

Monsieur Sylvain Léger demande le vote sur la résolution principale, telle qu'elle était initialement libellée.

POUR (7) : Éric Antoine, Martine Caron, Charles Côté, Richard Durocher, Cécile Gauthier, Raymond Ménard, Sylvain Tremblay

CONTRE (2) : Sylvain Léger, Dany Ouellet

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 34 (2016-2017)

Il est proposé par monsieur le commissaire Daniel Cooke ;

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

La prochaine rencontre aura lieu le mercredi 14 décembre 2016, à 20 heures, à la bibliothèque de l'École secondaire Louis-Joseph-Papineau, située au 378, rue Papineau, à Papineauville.

Il est 20 h 48.

Éric Antoine,
Président du Conseil des commissaires

Jasmin Bellavance,
Secrétaire général